

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_10 ADHESION A L'ASSOCIATION DARK SKY FRANCE

Date de la convocation
18/03/25

Le 25 mars 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		P BRUGERE	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		G. BARAT	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe					
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry			x		
87 LARDY Brigitte		C HORNEBECK	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie			x		
CGS NICOUX Renée	x				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	1		8	8

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

6105 : Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter des continuités écologiques

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques

Contrat de Parc 2023-2026 : Fiche action 5.4 Réserve Internationale de Ciel Etoilé

Le rapporteur, Bernard POUYAUD, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment son article L 332-23 1° ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°B.2021-29 en date du 7 avril 2021 du Bureau syndical approuvant la candidature au label Réserve internationale de ciel étoilé ;

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) s'est engagé à porter un projet territorial autour de la préservation et de la valorisation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne. Il est reconnu depuis le 30 novembre 2021 « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE Millevaches).

Au niveau national, la mise en réseau des RICE a démarré par l'organisation, fixée tous les 2 ans, d'un congrès des RICE. Le premier congrès s'est déroulé en 2023, le PNR ML était co-organisateur. C'est à cette occasion que l'idée de la création d'une association satellite française de l'association internationale Dark-Sky est née : la Dark Sky France.

Description du projet :

Dark Sky France est l'antenne française de Dark Sky International, association décernant notamment le label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE). Nouvelle association créée en 2024, elle a pour objet de garantir la cohérence et la pérennité des espaces certifiés par Dark Sky International afin de contribuer à la réduction de la pollution lumineuse. Elle rassemble toutes les personnes engagées dans la protection de la Nuit, qui œuvrent pour préserver l'accès au ciel étoilé, et soutiennent les actions mises en place au sein des espaces certifiés, comme celui de la RICE Millevaches.

Dark Sky France vise à :

- Renforcer la mission de Dark Sky International en France et sa visibilité
- Améliorer par cette présence locale en langue française la communication, le soutien et les échanges entre Dark Sky International et les actions menées en France, notamment avec les sites certifiés ou en cours de certification
- Apporter une expertise auprès des sites certifiés en France et être représentative de leurs compétences concernant les enjeux majeurs liés à la préservation de la Nuit
- Mettre à disposition des ressources partagées permanentes pour les sites certifiés et en cours de certification
- Conseiller les sites en cours de certification pour faciliter leurs démarches et s'adapter aux besoins spécifiques des missions menées par ces territoires
- Suivre les sites certifiés sur la mise en conformité vis-à-vis de la certification délivrée par Dark Sky International
- Favoriser la mise en réseau des sites français certifiés par Dark Sky International

Particuliers (10€/an), associations, collectivités, administrations ou entreprises (100€/an) peuvent adhérer à l'association.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépense annuelle		Recette annuelle	
Adhésion DSF	100 €	Autofinancement	100 €
TOTAL	100 €	TOTAL	100 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider l'adhésion annuelle du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin à l'association Dark Sky France ;
- De valider le plan de financement de l'adhésion annuelle ;
- D'autoriser le Président à :
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De valider l'adhésion annuelle du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin à l'association Dark Sky France ;
- De valider le plan de financement de l'adhésion annuelle ;

- D'autoriser le Président à :
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	3	3	3		
TOTAL = 24		9	13			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 31/03/2025
Et qu'elle a été affichée le 31/03/2025



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Ph. Brugere". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "PNR de MILLEVACHES en LIMOUSIN" around the perimeter and "MILLEVACHES" in the center. There is also a small star symbol at the bottom of the stamp.